

LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Pluviôse, an VIII.



Arrivée à Vienne du comte de Kinski, chargé de dépêches importantes par l'archiduc Charles. — Présentation au roi d'Angleterre des drapeaux pris à Seringapatham. — Capitulation du chef de chouans, Georges, avec engagement de livrer aux republicains vingt mille fusils & douze pieces de canons. — Resultat de la lettre du général Lefebvre au premier consul. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n. 425, butte des Moulins, à Paris.

AUTRICHE.

De Vienne, le 25 janvier (3 pluviôse).

Le comte de Kinsky est arrivé ici en courier de l'armée du Rhin. Il a apporté des dépêches très-importantes, et relatives, à ce qu'on prétend, à des ouvertures que le général en chef Moreau a été chargé de faire à l'archiduc Charles.

Le général de Bellegarde et le commissaire anglais près l'armée russe, M. Pinto, sont de retour du voyage qu'ils ont fait à Prague.

On assure de nouveau que M. de Cobentzel sera rappelé de Pétersbourg, pour être employé dans des négociations de paix.

ALLEMAGNE.

D'Augsbourg, le 27 janvier (7 pluviôse).

D'après les nouvelles de Venise, le conclave n'est pas encore prêt d'être formé. Une partie des voix est pour le cardinal Mattei, une autre pour le cardinal Valentini, et une autre pour le cardinal Bellisomi. Le cardinal Ruffo est tellement indisposé, qu'on croit qu'il sera forcé de quitter le conclave.

On assure que l'empereur de Russie a commandé à Naples un superbe calice d'or, enrichi de pierres précieuses de la valeur de 60 mille ducats, qui sera présenté au nouveau pontife, au nom de S. M. I., et qui lui servira à dire sa première messe, à son arrivée à Rome.

Les lettres de Vienne annoncent que le général Bellegarde est désigné pour vice-président du conseil aulique.

On dit que l'évêque de Constance vient de mourir.

ANGLETERRE.

De Londres, le 29 janvier (9 pluviôse).

Le lieutenant Harris, fils du général de ce nom, qui commande dans les Indes, a présensé au roi (le 25 janvier) les drapeaux pris à Seringapatham,

On parle du rapport de lord Mornington, gouverneur-général des Indes. Les dépouilles du royaume de Typpoo-Saib lui ont procuré une fortune immense. Il aura cependant pour ses services de quelques mois, une pension annuelle de 6,000 livres sterling (192,000 francs). On désigne pour son successeur le lord Chatam, frere de M. Pitt.

M. Pye, notre poète Lauréat, vient de publier son ode du nouvel an : elle n'est point guerriere, comme il est d'usage, sur-tout dans les tems d'hostilités avec la France.

Un physicien habile s'est présenté hier à Saint-James pour soumettre à sa majesté un plan tendant à détruire la flotte française; n'ayant pu parvenir jusqu'au roi, il a remis son plan au lord Grenville, dans le moment que celui-ci sortoit de la chambre d'audience. Les moyens qu'il prétend employer, sont le gaz inflammable & des ballons.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 3 février (14 pluviôse).

Le bruit court que le général Augereau commandera les troupes bataves; que les 25,000 Français devront être au complet au 10 ventôse; qu'il y aura de nouveau un corps mobile de 10,000 hommes de la bourgeoisie en garde nationale armée; & que toute l'armée française & batave sera mise sur le pied de guerre.

Le général Augereau a déclaré qu'il seroit punir sévèrement toutes les fraudes qu'on commettrait dans la partie administrative des troupes françaises. Il vit ici très-retiré & sans aucun faste; il ne veut point de guides, que le gouvernement batave est cependant obligé de lui donner, mais dont la formation est très-coûteuse.

On commence déjà à faire manœuvrer dans toutes les villes les différens corps de gardes nationales. On prétend qu'on va faire une nouvelle réquisition de 18 à 45 ans, pour la défense intérieure de notre république, & que plusieurs de nos brigades iront au Rhin.

L'adjudant-général Pachtod commande la garnison française à la Haye, à la place du général Rewbell. Le général Gouvion est parti le 11 pour Utrecht. Il sera employé dans les départemens méridionaux de la France. On dit que c'est avec ce général que Bonaparte a fait son premier service. Gouvion étoit alors capitaine d'artillerie, & Bonaparte se trouvoit dans sa compagnie.

Le général Desjardins qui a commandé par *interim* les troupes françaises dans cette république, est parti pour Berg-op-Zoom, où il restera.

La seconde chambre a rejeté le projet de la première, tendant à faire vendre par petite partie les domaines nationaux provenant de la maison d'Orange ou autres.

Le quartier-général, qui devoit partir de la Haye pour Utrecht, restera, dit-on, ici.

Les séances du corps représentatif n'ont pas en ce moment beaucoup d'intérêt; on paroît songer à une amnistie générale, ce qui, dans ce moment, pourroit produire beaucoup de bien.

Dans toute la république batave, les catholiques romains ont faits des prières & invoqué le Saint-Esprit pour l'élection d'un bon pape.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 14 pluviôse.

Le citoyen Lahorie, adjudant-général de Moreau, est ici depuis hier. Il y annonce l'arrivée prochaine du général en chef. Il paroît que Moreau ira vers Mayence.

Les préparatifs pour l'ouverture de la campagne sont immenses. Tout semble annoncer qu'elle commencera plutôt qu'on n'a cru d'abord. Les troupes se concentrent sur différens points; on présume que ce mouvement est plus qu'une simple démonstration.

Cependant il est certain que le gouvernement français continue à tenter toutes les chances de paix. On assure toujours en Allemagne que Bonaparte a lui-même écrit à ce sujet à l'empereur; mais le cabinet de Vienne fait un grand mystère de cette lettre, ainsi que de sa réponse. Aussi toutes les espérances d'un rapprochement ne sont-elles pas encore entièrement évanouies. On croit que la Prusse y travaille plus que jamais, & qu'elle appuie fortement les propositions modérées de la république française. Mais l'Autriche, ou plutôt quelques personnes influentes dans le cabinet de Vienne, gagnées par l'or de l'Angleterre, ne négligent rien pour le parti qui veut la paix.

Quoi qu'il en soit, les préparatifs de guerre se pressent aussi avec une grande activité dans les états de l'empereur. Les armées autrichiennes reçoivent de nouveaux renforts.

Nous avons dans nos murs une demi-brigade du corps auxiliaire helvétique, arrivés hier. Elle se rend à Mayence. D'autres troupes de la même nation ont déjà passé par Bâle, & paroissent avoir la même destination.

De Bruxelles, le 16 pluviôse.

Suivant les nouvelles de la rive droite du Rhin, le prince Charles vient de permettre, avec plusieurs restrictions, la communication entre Francfort & Mayence. Cependant elle est très-difficile par le grand nombre de troupes autrichiennes, électorales, ainsi que de paysans armés, postés le long du Mein. Les Français ont aussi des forces imposantes entre Hochim & Cassel. D'après les mêmes avis, on a ordre de préparer à Aschaffembourg & dans les environs, des logemens & des subsistances pour un corps de 25 mille Russes qui doit y être rendu avant le 15 ventôse.

La gazette de Bamberg annonce que l'armée de Suwarow marchera en trois colonnes; que la première se dirigera par le Spessart & les environs; que la seconde traversera le pays de Fulde pour se rendre dans le voisinage de Wetlaen, pendant que la troisième défilera par le Berstrass.

Diverses gazettes autrichiennes annoncent au ourd'hui d'une manière positive, que le premier consul de la république française a écrit une lettre à l'empereur d'Allemagne, pour lui proposer d'entrer en négociations de paix; qu'en atten-

dant, il offre un armistice général, tant pour l'armée d'Italie que pour celle du Rhin. Les mêmes feuilles ajoutent que le ministre autrichien a répondu à ces ouvertures d'une manière évasive & dilatoire: ainsi on ne peut s'en prendre qu'aux coalisés, si les malheurs de la guerre n'ont point une fin également désirée par tous les peuples.

De Paris, le 19 pluviôse.

Georges a capitulé. Il s'est engagé à fournir dans les vingt-quatre heures, vingt mille fusils & douze pièces de canon fournis par les Anglais.

Les Anglais se sont éloignés des côtes; ils avoient un vaisseau de ligne & plusieurs frégates. Ils ont, en partant, adressé les plus vifs reproches à une compagnie d'émigrés qui venoient les rejoindre en chaloupe. Ils les ont accusés de les avoir trompés sur les dispositions des départemens de l'Ouest, où les chefs d'insurgés, après avoir reçu l'argent & les munitions de l'Angleterre, se sont hâtés de conclure chacun leur paix.

Tout annonce que cette guerre est finie.

— Une lettre du général Lefebvre au premier consul, en date du 18 pluviôse, annonce avec détails, le résultat heureux de l'expédition de Chamberlhac, au château de Lacheaux. Quinze d'entre les chefs ont été tués: *Ils étoient tous de qualité.* Le baron d'Hergon a été trouvé caché dans un grenier & fusillé. On a saisi beaucoup d'effets & de correspondances. Le général Chamberlhac partoît pour Dornfront. L'adjudant-général Dormeneau a très-bien conduit cette expédition.

— Le premier consul a chargé le ministre de l'intérieur de faire placer dans la grande galerie des Tuileries les statues de Démosthènes, d'Alexandre, d'Annibal, de Scipion, de Brutus, de Cicéron, de Caton, de César, de Gustave-Adolphe, de Turenne, du Grand-Condé, de Duguaï-Trouin, de Malboroug, du prince Eugène, du maréchal de Saxe, de Washington, du Grand-Frédéric, de Mirabeau, de Dugommier, de Dampierre, de Marceau & de Joubert.

— Il se confirme qu'il sera exigé des employés de plusieurs administrations, telles que la régie, les postes, les douanes, la loterie, les octrois, &c., un cautionnement en numéraire; mais il paroît ne devoir être que de la moitié de leur traitement annuel, & payable par tiers, en dix-huit mois.

— Un placard séditieux, avec les mots de *vive le roi!* a été posé, le 15, sur le grillage qui entoure l'arbre de la liberté à la porte du corps-de-garde de la rue Martin. Les treize individus qui étoient de garde ont été mis aux arrêts. Ils ne sont pas soupçonnés de complicité, mais on les accuse d'inattention.

— Le général de division Sauret, qui avoit obtenu son traitement de réforme, vient d'être remis en activité de service.

— On mande de Rennes que, depuis la reprise des hostilités, les chouans ont été battus dans toutes les rencontres.

— Le 5 de ce mois, le citoyen Chaniet, propriétaire à Châteauneuf-du-Rhône, a été assassiné par une bande de brigands qui lui ont volé environ 24,000 fr.

— Le courrier de Lyon, du 7 pluviôse, a été volé & pillé entre Valence & Lyon.

— On publie un remède contre la rage, & on dit qu'il a eu à Vienne, en Autriche, beaucoup de succès; c'est aux hommes de l'art à le juger:

Mettre les vessicatoires sur les parties mordues ; prendre des pillules de cantharides en poudre (6 grains) ; de canelle (12 grains) ; de sucre blanc (42 grains) ; le tout mis en poudre fine pour en faire trente pillules avec un peu de conserve de rose. Faire en même tems usage des bains tièdes dans la première semaine, tous les soirs ; & tous les deux jours, dans les deux autres semaines. Ne donner aux malades que des légumes & des fruits cuits.

V A R I É T É S.

L'éloge de Washington sera prononcé par Fontanes, au nom de l'état, demain décadi, au milieu de la cérémonie pour la présentation des drapeaux à l'hôtel des invalides.

Il y a des circonstances où les noms propres prouvent plus que toutes les phrases et tous les discours.

Ne seroit-ce pas un signal infailible d'une révolution finissante ou finie, qu'une décade où l'on auroit vu tout-à-la-fois Bernier et Dubouchet, dînant chez le premier consul avec l'ambassadeur turc ; Adrien sur le théâtre et la permission d'y faire bientôt reparoître Frédéric II avec sa gloire et sa bonté (1) ; les troupes de Paris, qui ont souvent été portées à trente mille hommes, réduites à deux mille ; le droit de pétition mis à l'abri de toute influence populacière, par la décision presque unanime du corps constitué le plus éminemment populaire ; les surveillances de beaucoup de proserits levées ; l'assurance de la clôture prochaine de cette liste ou de ce gouffre qui engloutissoit le crédit public ; la proposition d'un nouveau système administratif, réparateur des fautes de dix ans, garant de sûreté comme de prospérité intérieure ; la nouvelle d'une immense conspiration découverte, & de l'enrôlement de quarante mille royalistes, reçue dans Paris sans troupes, avec le sourire de la pitié, par le peuple & par le gouvernement ; Carnot rendu aux premières fonctions de son arme ; Barthelemi arrivant de Cayenne, & indiqué aux dignités patriarcales de son pays ; enfin la mort d'un grand homme d'Amérique apprise par un peuple libre avec une sorte de douleur de famille ; le deuil du premier Washington moderne ordonné par le second ; des honneurs nationaux rendus à sa mémoire par un orateur de la patrie, dans le temple de la Gloire française... ? Pitt, Grenville, voilà ce qui se passe en France dans l'espace de dix jours ; voilà les réponses de la France à vos injures... ! Voulez-vous la paix, voulez-vous la guerre ?

Sur le plan administratif proposé par le gouvernement.

Les divers avantages que présente le nouveau mode administratif, n'ont pas même besoin de l'expérience pour se faire sentir. Ce système va enfin remédier aux vices promptement & universellement avoués de celui qu'avoit adopté l'assemblée constituante : on devoit peut-être compter à la tête de ses plus graves inconvéniens, que les membres éclairés de cette assemblée se hâterent de reconnoître & de censurer eux-mêmes l'administration collective, c'est-à-dire, la délibération où doit être l'exécution, la discussion où il ne faut que l'action, la lenteur où la rapidité est indispensable.

Le conflit de juridiction n'étoit pas moins fâcheux & nuisible. Une foule d'objets administratifs dépendoient tout-à-la-fois du ministre, du maire, du département : les autorités étoient, par conséquent, sans cesse exposées à se croiser, c'est-à-dire, à se contredire, & à rendre leurs décisions nulles

ou inutiles, en les multipliant & en les opposant les unes aux autres.

Il n'y avoit aussi ni unité, ni indépendance, ni véritable hiérarchie administrative. Le ministre avoit, dans les corps administratifs, de prétendus agens dont il étoit le correspondant beaucoup plus que le surveillant, & que leur intérêt, leur fortune & leur ambition portoient beaucoup plutôt à s'opposer qu'à obéir à l'autorité.

Aujourd'hui la dépendance constitutionnelle est bien marquée : du premier consul au maire d'un village des Pyrénées, tout se tient : tous les chaînons de la grande chaîne sont bien liés ensemble. Le mouvement du pouvoir sera rapide, parce qu'il parcourra une ligne dont lui-même dispose tous les points ; il trouvera par-tout l'exécution, & nulle part l'opposition ; toujours des instrumens à lui, & point d'obstacles contre lui.

Quant aux honoraires des préfets, si l'empire des circonstances a commandé l'économie, on a cependant fait tout ce qu'exigeoient la décence & les convenances : aucun préfet n'aura moins de 8,000 francs dans les villes où la représentation est peu coûteuse, comme la population peu considérable & les traitemens s'éleveront proportionnellement, de manière à ce que le dépositaire & le représentant de l'autorité publique soit toujours au niveau, si ce n'est des plus riches, au moins des riches citoyens.

Il sera toujours logé aux frais de l'état, indépendamment de son traitement.

On ne se rappelle peut-être pas que les anciennes intendances privilégiées dans des villes frontières & de grandes garnisons, ne valoient, même celle de Lyon, que 24,000 francs.

Au rédacteur du Publiciste.

Lord Grenville, qui n'a point reçu de la nature une grande facilité de travail, est un des hommes les plus laborieux de l'Europe ; & il est, de tous les ministres anglais, celui qui parle & écrit le mieux notre langue. Aussi ses amis ont-ils prétendu que ce n'étoit pas à lui, mais à M. Windham qu'on devoit attribuer la note officielle en réponse à la lettre de Bonaparte.

Puisque lord Grenville entend si parfaitement la langue française, voudroit-il bien nous expliquer pourquoi il entend si mal un des hommes de France qui écrit avec le plus de clarté & de précision ? Est-ce qu'il croyoit avoir besoin de prêter au gouvernement français une profession de foi politique, qui n'est pas la sienne, pour avoir occasion d'affirmer qu'il n'a point changé de principes & de caractère, & qu'il faut par conséquent poursuivre avec vigueur, contre la France, la guerre d'extermination ? . . . Nous allons soumettre au jugement de vos lecteurs le texte français & la traduction du lord Grenville.

Ce ministre examine les moyens qu'a la France de garantir l'exécution des traités conclus. Son gouvernement actuel a reconnu, par l'organe d'un des principaux agens de la dernière révolution, que tous les dépositaires du pouvoir, qui l'avoient précédé, n'avoient eu ni la disposition sincère de conclure la paix, ni celle de respecter les engagements contractés ; que même, dans la supposition contraire, il ne dépendoit pas d'eux d'offrir une garantie suffisante. Lord Grenville trouve que cette déclaration officielle réfute complètement le passage de la note du ministre français qui tend à excuser les agressions de la France, par la nécessité de se défendre. « Assaillie de toutes parts, dit le citoyen Talleyrand, la république a dû porter par-tout les efforts de sa défense ». Lord Grenville traduit ainsi cette phrase : *Assailed on all sides, the republic could not but extend universally the efforts of her defense*. *universally* présente un sens indéfini, qui fait supposer que la France a porté les efforts de sa défense même où elle n'étoit point attaquée ; ce qui implique contradiction dans les termes ; or, il est évident que le citoyen Talleyrand a voulu dire, & le Français dit expressément « que la république assaillie de toutes parts a dû porter les efforts de sa défense par-tout où elle étoit attaquée ».

Lord Grenville développe ensuite, avec la plus extrême virulence, les conséquences de ce principe, que son ignorance ou sa mauvaise foi prête gratuitement au gouvernement français. « La langue anglaise, dit-il, ne sauroit rendre toute la force de l'original. On cherche à

(1) Dans la jolie petite pièce des deux Pages.

insinuer ce qu'on n'a pas osé exprimer ; car on a senti que rien n'eût été plus horrible que l'expression formelle d'un pareil principe. Eh quoi ! la France prétend s'attribuer le droit de se défendre aux dépens de qui il lui plaira ! Attaquée injustement du côté de l'Allemagne, elle pourra, par cela même, envahir l'Italie ! Parce que l'Angleterre lui aura enlevé quelqu'une de ses colonies des Antilles, elle aura acquis le droit d'aller porter la guerre en Egypte ! Ce nouveau système de politique tend à prouver que quand la France est attaquée d'un côté, elle est excusable de diriger ce que M. Talleyrand appelle les efforts de sa défense, contre des états neutres qui ne l'ont point provoquée ».

» Je ne me rappelle rien dans la conduite passée des dominateurs de la France, rien dans les excès dont nous les avons cru capables, qui m'ait plus profondément indigné que cette horrible déclaration, plus révoltée que ses fatales conséquences. Si nous n'avions en tout à reprocher à la France moderne, si nous ne trouvions dans ses annales révolutionnaires que la profession de cet infernal principe, en faudroit-il davantage pour justifier nos allarmes, & seroit-il possible de se croire en sûreté dans le voisinage d'un pareil peuple ? »

Le silence ou la rétractation de lord Grenville nous apprendra si son infidèle traduction avoit pour objet le développement de ce sage commentaire, qui a dû faire une prodigieuse impression sur les nobles lords. Il n'y en a pas dix, peut-être, parmi eux, qui n'entendent le français ; comment ne s'est-il trouvé personne pour représenter à lord Grenville que la phrase du citoyen Talleyrand ne dit pas un mot de tout cela ?

Signé, MASCLET.

Notice sur les trois plénipotentiaires américains envoyés par le congrès pour traiter de la paix avec la France.

M. Ellworth est le premier des cinq grands juges qui composent le tribunal suprême des Etats-Unis, c'est-à-dire, la cour supérieure de l'union. Il est né à Connecticut, où il a professé les loix depuis son jeune âge. Sa vie entière a été employée dans les affaires publiques ; il a été membre de l'ancien congrès pendant la guerre de l'indépendance, membre de la convention qui a fait la nouvelle constitution, & sénateur au congrès depuis cette époque. C'est un homme d'une vertu reconnue, d'une austère probité, & de mœurs sévères.

M. Murray, propriétaire de l'état de Maryland, a constamment fait la guerre de l'indépendance ; il a toujours été membre de la chambre des représentans des Etats-Unis, depuis la nouvelle constitution, qui n'a pas eu de défenseur plus zélé & plus habile que lui. M. Murray est un des meilleurs orateurs du congrès. Il étoit un des hommes les plus estimés & les plus distingués par le grand homme sur la tombe duquel les Etats-Unis versent aujourd'hui, à tant de titres & avec tant d'unanimité, des larmes de douleur & de reconnaissance.

M. Davis, propriétaire dans la Caroline du Nord, a partagé aussi les travaux & la gloire de la guerre de l'indépendance. Il a été membre de la convention assemblée à Philadelphie, en 1787, pour y discuter la constitution qui gouverne aujourd'hui les Etats-Unis. Depuis cette époque, il a été gouverneur de l'état de la Caroline du nord, & a réuni dans son administration l'estime & l'approbation de ses concitoyens.

C O N S U L A T.

Le ministre de l'intérieur vient de faire aux consuls un rapport sur le dépouillement des votes pour l'acceptation ou le rejet de la constitution. Il en résulte que les acceptans sont au nombre de 3,011,007, & les refusans seulement au nombre de 1562 ; en sorte qu'il ne se trouve qu'un refus contre environ 2000 acceptans. « Il faut d'ailleurs observer, a ajouté le ministre, que les votes de quelques départemens ne sont pas encore parvenus ; qu'on n'a pu prendre ceux de plusieurs départemens de l'Ouest ; qu'enfin presque partout la brièveté du délai fixé pour recevoir les signatures, en a fait perdre un très-grand nombre. Si l'on compare ses

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

résultats à ceux cumulés des dépouillemens des votes pour la constitution de 93 & pour celle de l'an 3 ; ils contiennent plus que le double d'acceptation, & environ le quarantième des refus. »

A la suite de ce rapport, les consuls ont pris l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. Le résultat des votes émis sur la constitution sera proclamé, publié & affiché dans toutes les communes de la république.

II. Il sera célébré dans toutes les communes, pour l'acceptation de la constitution, une fête nationale consacrée à l'union des citoyens français.

III. Cette fête sera célébrée dans la décade qui suivra l'entière pacification des départemens de l'Ouest.

Arrêté du 18 pluviôse, an 8.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête :

Art. 1^{er}. Les citoyens Carnot ; Pétiet, conseiller d'état ; Villemaury, commissaire-ordonnateur en chef ; Gauthier, général de division ; Malus, commissaire-ordonnateur en chef, sont nommés inspecteurs-généraux aux revues.

II. Les citoyens Blanchard, commissaire-ordonnateur en chef ; Bellavaïne, général de brigade ; Naudin, commissaire-ordonnateur ; Tolozan, général de brigade ; Darn, commissaire-ordonnateur en chef ; Ledoyen, général de brigade ; Denniés, commissaire-ordonnateur en chef ; Fririon l'oncle, adjudant-général ; Boisnode, commissaire-ordonnateur ; Carra Saint-Cyr, général de brigade ; Schiell, commissaire-ordonnateur ; Viénot-Vaublanc, adjudant-général ; Mayeux, commissaire-ordonnateur ; Monard, général de brigade ; Buhoz, commissaire-ordonnateur : sont nommés inspecteurs aux revues.

III. Les citoyens Chaalons, commissaire-ordonnateur ; Chabelas, général de brigade ; Catus, commissaire des guerres ; Garreau-Mazade, commissaire des guerres ; Talot, adjudant-général ; Langeron, commissaire des guerres ; Caïre, adjudant-général ; Gironville, commissaire-ordonnateur ; Bremont, adjudant-général, & Porto, adjudant-général, sont nommés sous-inspecteurs aux revues.

Signé, BONAPARTE.

Ordre du jour pour la garde des consuls, & pour toutes les troupes de la république.

Paris, le 18 pluviôse, an 8.

Washington est mort. Ce grand homme s'est battu contre la tyrannie ; il a consolidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera toujours chère au peuple français, comme à tous les hommes libres des deux mondes, & spécialement aux soldats français qui, comme lui & les soldats américains, se battent pour l'égalité & la liberté.

En conséquence, le premier consul ordonne que, pendant dix jours, des crêpes noirs seront suspendus à tous les drapeaux & guidons de la république.

T R I B U N A T.

Séance du 19 pluviôse.

Après la lecture du procès-verbal, le tribunal se forme en comité secret pour entendre un rapport de sa commission des inspecteurs sur les dépenses de l'intérieur du tribunal.

Bourse du 19 pluviôse.

Rente provisoire, 9 fr. 00 c. — Tiers consol., 17 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 5 c. — Bons $\frac{3}{4}$, — Bons $\frac{1}{4}$, — Bons d'arrérage, 88 fr. 00 c. — Bons pour l'an 8, 65 fr.